

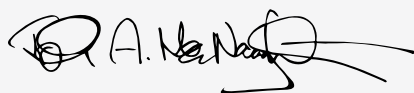
## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers comprennent des montants fondés sur le jugement et les meilleures estimations de la direction, lorsque cela a été jugé approprié. La direction est responsable de l'intégrité et de la fiabilité des états financiers et de l'information financière figurant dans le rapport annuel.

L'Office élabore et maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci. Ils visent à fournir une assurance raisonnable quant à la protection de son actif et au fait que les registres sont tenus convenablement et que les transactions sont dûment autorisées et sont conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et à son règlement d'application, ainsi qu'aux règlements administratifs et aux politiques de placement de l'Office. Ces contrôles comprennent l'établissement d'une structure organisationnelle qui prévoit un partage bien défini des responsabilités et des comptes à rendre, la sélection et la formation d'un personnel qualifié et la communication des politiques et des directives dans tout l'organisme. Les contrôles internes sont examinés et évalués par les vérificateurs internes et externes conformément à leurs programmes respectifs de vérification, approuvés par le comité de vérification.

Le comité de vérification aide le conseil d'administration à s'acquitter de sa responsabilité consistant à approuver les états financiers annuels. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs internes et externes pour discuter de l'étendue des vérifications et des autres travaux dont ils peuvent être chargés à l'occasion et des constatations qui en résultent, pour examiner l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité examine et approuve les états financiers annuels et recommande au conseil d'administration de les approuver.

Les vérificateurs externes de l'Office, Deloitte & Touche, s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité et à la fiabilité de l'information financière de l'Office et au caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.



**JOHN A. MACNAUGHTON**  
*Président et chef de la direction*



**JANE NYMAN**  
*Vice-présidente – Finances et exploitation*

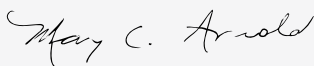
## CERTIFICAT DE PLACEMENT

---

La *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi ») exige qu'un des administrateurs signe, au nom du conseil d'administration, un certificat indiquant que les placements détenus par l'Office d'investissement du RPC au cours de l'exercice ont été effectués conformément à la Loi ainsi qu'aux principes, normes et procédures en matière de placement de l'Office d'investissement du RPC. Ce certificat figure donc ci-dessous.

Les placements détenus par l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (« l'Office d'investissement du RPC ») au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003 ont été effectués conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* ainsi qu'à l'Énoncé des principes de placement et les Politiques de placement de l'Office d'investissement du RPC.

*Au nom du conseil d'administration,*



**MARY C. ARNOLD, FCA**

*Présidente du comité de vérification, le 8 mai 2003*

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

### AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DE L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

---

Nous avons vérifié le bilan consolidé et l'état consolidé du portefeuille de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office ») au 31 mars 2003 ainsi que les états consolidés des résultats et de la perte nette accumulée provenant de l'exploitation et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office et des placements détenus au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les transactions de l'Office qui ont été portées à notre connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont, à tous les égards importants, été effectuées conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi ») et aux règlements administratifs.

En outre, à notre avis, le registre des placements tenu par la direction de l'Office conformément à l'alinéa 39(1)c) de la Loi présente fidèlement, à tous les égards importants, les renseignements exigés par la Loi.



**COMPTABLES AGRÉÉS**

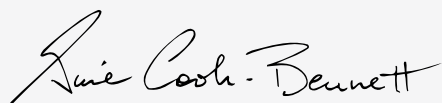
Toronto (Ontario)

Le 2 mai 2003

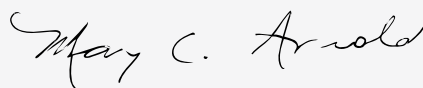
## BILAN CONSOLIDÉ

<i>Au 31 mars 2003 (en milliers de dollars)</i>	<b>2003</b>	2002
<b>ACTIF</b>		
Placements (note 2)	<b>17 861 767 \$</b>	14 289 378 \$
Sommes à recevoir sur les placements (note 2c)	<b>40 624</b>	—
Montants exigibles des courtiers	<b>35 005</b>	2 343
Locaux et matériel	<b>1 112</b>	1 278
Autres actifs	<b>980</b>	79
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>17 939 488</b>	14 293 078
<b>PASSIF</b>		
Passifs liés aux placements (note 2)	<b>449 757</b>	—
Montants payables aux courtiers	<b>34 497</b>	3 382
Créditeurs et charges à payer	<b>4 490</b>	4 730
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>488 744</b>	8 112
<b>ACTIF NET</b>	<b>17 450 744 \$</b>	14 284 966 \$
<b>L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :</b>		
Capital-actions (note 4)	<b>— \$</b>	— \$
Perte nette accumulée provenant de l'exploitation	<b>(4 238 916)</b>	(86 626)
Transferts accumulés du Régime de pensions du Canada	<b>21 689 660</b>	14 371 592
<b>ACTIF NET</b>	<b>17 450 744 \$</b>	14 284 966 \$

Au nom du conseil d'administration,



Gail Cook-Bennett  
Présidente du conseil



Mary C. Arnold, FCA  
Présidente du comité de vérification

Voir les notes complémentaires

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE LA PERTE NETTE ACCUMULÉE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

<i>Exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)</i>	<b>2003</b>	2002
<b>REVENU (PERTE) DE PLACEMENT</b> (note 6)	<b>(4 139 424)\$</b>	316 034 \$
<b>FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION</b>		
Salaires et avantages sociaux (note 7a)	<b>4 796</b>	4 283
Frais généraux (note 7b)	<b>4 835</b>	3 204
Honoraires des gestionnaires de placement externes de fonds	<b>1 809</b>	2 951
Honoraires de services professionnels et services-conseils (note 7c)	<b>1 426</b>	970
	<b>12 866</b>	11 408
<b>BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>(4 152 290)</b>	304 626
<b>PERTE NETTE ACCUMULÉE PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>(86 626)</b>	(391 252)
<b>PERTE NETTE ACCUMULÉE PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(4 238 916)\$</b>	(86 626)\$

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

<i>Exercice terminé le 31 mars 2003 (en milliers de dollars)</i>	<b>2003</b>	2002
<b>ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>14 284 966 \$</b>	7 154 169 \$
<b>ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>		
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 5)	<b>7 318 068</b>	6 826 171
Bénéfice net (perte nette) provenant de l'exploitation	<b>(4 152 290)</b>	304 626
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE</b>	<b>3 165 778</b>	7 130 797
<b>ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>17 450 744 \$</b>	14 284 966 \$

Voir les notes complémentaires

## ÉTAT CONSOLIDÉ DU PORTEFEUILLE

Les placements de l'Office se présentent comme suit, avant l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

Au 31 mars 2003 (en milliers de dollars)	Juste valeur	
	2003	2002
<b>ACTIONS</b> (note 2)		
Canada		
Placements sur les marchés publics	<b>11 050 810 \$</b>	9 824 428 \$
Placements sur les marchés privés	<b>260 609</b>	144 207
	<b>11 311 419</b>	9 968 635
Étranger		
Placements sur les marchés publics	<b>4 245 184</b>	3 832 505
Placements sur les marchés privés	<b>1 264 851</b>	316 051
	<b>5 510 035</b>	4 148 556
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>		
(Coût : 20 335 762 \$; 14 546 009 \$ en 2002)	<b>16 821 454</b>	14 117 191
<b>PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL</b> (note 2b)		
Placements immobiliers sur les marchés publics	<b>218 488</b>	145 141
Placements immobiliers sur les marchés privés	<b>246 484</b>	—
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL</b>		
(Coût : 644 914 \$; 144 442 \$ en 2002)	<b>464 972</b>	145 141
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>		
Titres du marché monétaire <sup>1</sup>		
(Coût : 575 377 \$; 27 046 \$ en 2002)	<b>575 341</b>	27 046
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>17 861 767</b>	14 289 378
<b>SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b> (note 2c)		
Dividendes à recevoir <sup>2</sup>	<b>40 272</b>	—
Intérêts courus	<b>352</b>	—
<b>TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>		
(Coût : 40 716 \$; montant nul en 2002)	<b>40 624</b>	—
<b>PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>		
Sommes payables aux partenariats de placements privés (note 2d)	<b>(171 972)</b>	—
Dettes sur les biens immobiliers (note 2b)	<b>(152 000)</b>	—
Facilité de crédit (note 3)	<b>(125 000)</b>	—
Passifs liés aux dérivés (note 2a)	<b>(785)</b>	—
<b>TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>		
(Coût : 452 067 \$; montant nul en 2002)	<b>(449 757)</b>	—
<b>PLACEMENTS NETS</b>	<b>17 452 634 \$</b>	14 289 378 \$

<sup>1</sup> Comme l'explique plus en détail la note 2a, le 31 mars 2003, 250 millions de dollars de titres du marché monétaire, ainsi que des swaps sur un indice boursier canadien, ont pour effet d'accroître la part des actions canadiennes cotées en bourse dans la composition de l'actif.

<sup>2</sup> Au 31 mars 2002, l'Office détenait des parts de caisses en gestion commune et de fonds communs de placement et n'a pas reçu de dividendes liés directement à ces placements.

Voir les notes complémentaires

## ÉTAT CONSOLIDÉ DU PORTEFEUILLE

Les placements de l'Office se présentent comme suit, après l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

Au 31 mars 2003 (en milliers de dollars)	2003		2002	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur <sup>5</sup>	(%)
<b>ACTIONS</b>				
Canada <sup>1</sup>	11 560 652 \$	66,2 %	9 968 635 \$	69,8 %
Étranger <sup>2</sup>	5 510 035	31,6 %	4 148 556	29,0 %
<b>PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL</b>				
Immobilier <sup>3</sup>	312 972	1,8 %	145 141	1,0 %
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE</b>				
Titres du marché monétaire <sup>4</sup>	68 975	0,4 %	27 046	0,2 %
	<b>17 452 634 \$</b>	<b>100,0 %</b>	14 289 378 \$	100,0 %

<sup>1</sup> Comprend des contrats dérivés et les titres du marché monétaire correspondants, comme l'explique plus en détail la note 2a.

<sup>2</sup> Comprend des dettes sur des actions de sociétés fermées, compensées par des titres du marché monétaire détenus en vue de les rembourser.

<sup>3</sup> Net de la dette hypothécaire sur les biens immobiliers, comme l'explique plus en détail la note 2b.

<sup>4</sup> Comprend le passif lié à la facilité de crédit, les intérêts courus et les dividendes à recevoir.

<sup>5</sup> Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, il n'y avait pas de contrats dérivés, de passifs liés aux placements ou de sommes à recevoir sur les placements; aucune affectation n'était donc nécessaire.

Voir les notes complémentaires

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2003

---

### DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été constitué conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). L'Office est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires de ce régime. Ces sommes doivent être investies en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de pertes indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») ainsi que sur son aptitude à s'acquitter de ses obligations financières.

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### A) PRÉSENTATION

Les présents états financiers reflètent la situation financière consolidée et les activités consolidées de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive. Les états financiers n'incluent qu'une partie de l'actif (comme l'indique la note 2) et ne comprennent pas le passif découlant du RPC. Ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle de l'exercice courant.

#### B) ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- (i) Le cours des actions cotées en bourse et la valeur des parts dans des caisses en gestion commune et des fonds communs de placement représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents.
- (ii) La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées, qui ne sont pas cotés en bourse, est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, d'après leur valeur comptable et les autres renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes des sociétés en commandite où sont effectués les placements. Les valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide des méthodes d'évaluation du secteur du placement. Ces méthodologies se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

---

d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une baisse ou une augmentation importante de la juste valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de modification importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements privés, sauf indication de dépréciation permanente.

- (iii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers productifs sur les marchés privés est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les transactions d'achat et de vente comparables. La première année où les biens immobiliers sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché des instruments aux caractéristiques semblables.
- (iv) La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps, est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les cours des actifs sous-jacents aux caractéristiques semblables.
- (v) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs accumulés, correspond approximativement à la juste valeur.

### C) CONSTATATION DU REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comprend les gains et les pertes réalisés à la cession de placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, le revenu de dividendes (constaté à la date ex-dividende), les intérêts créditeurs et les distributions de fonds communs de placement et de caisses en gestion commune, ainsi que le revenu net d'exploitation provenant des placements immobiliers sur les marchés privés.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements vendus au cours de l'exercice représentent l'écart entre le produit de la vente et le coût des placements, déduction faite des frais de cession. Les gains et les pertes non réalisés représentent la variation, d'un exercice à l'autre, de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements.

### D) CONVERSION DES DEVICES

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées aux taux de change en

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

---

vigueur à la date de transaction. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés en découlant sont inclus dans le revenu de placement.

### E) TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Les sommes reçues du RPC sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

### F) IMPÔTS SUR LE REVENU

L'Office est exempté de l'impôt prévu à la partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) puisque toutes les actions de l'Office appartiennent à Sa Majesté du chef du Canada. Les filiales de l'Office sont exemptées de l'impôt prévu à la partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) puisque toutes les actions de ces filiales appartiennent à une société dont les actions appartiennent à sa Majesté du chef du Canada.

### G) RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour préparer les présents états financiers, la direction fait certaines estimations et hypothèses susceptibles d'influer sur la valeur comptable de l'actif et du passif, le revenu et les frais connexes et l'information présentée dans les notes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

## 2. PLACEMENTS

L'Office a établi des politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour déterminer la composition de l'actif, l'Office tient compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office. Au 31 mars 2003, ces actifs totalisaient environ 33,7 milliards de dollars (au coût) (35 milliards de dollars en 2002) et étaient composés principalement de titres de créance provinciaux.

L'état consolidé du portefeuille de l'Office fournit des renseignements sur les placements ainsi que les sommes à recevoir sur ceux-ci et les passifs liés aux placements au 31 mars 2003.

### A) CONTRATS DÉRIVÉS

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

Au 31 mars 2003, l'Office détenait des contrats d'échange (swaps) sur actions non réglés pour l'échange de versements d'intérêts du marché monétaire contre le rendement d'un indice boursier canadien. Ces contrats avaient une valeur nominale de référence de 250 millions de dollars et une échéance de un an. Les montants nominaux de référence servent au calcul des flux monétaires à échanger et pour

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

---

déterminer la juste valeur des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats dérivés ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan.

La juste valeur des contrats dérivés, qui était de (785 000)\$ au 31 mars 2003 (montant nul en 2002), a été comptabilisée à titre de passif dans le bilan. Conformément aux politiques de placement, les contrats d'échange (swaps) sont entièrement couverts par des espèces et quasi-espèces. L'effet économique de ce placement sur la composition d'ensemble de l'actif a été d'accroître la part des actions de sociétés ouvertes canadiennes de 1,4 % et de diminuer d'autant celle des titres du marché monétaire.

### B) PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL

L'Office investit actuellement dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés. Ces derniers sont détenus par une filiale et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 31 mars 2003, la part de l'Office dans ces placements comprenait 246 484 000 \$ d'actifs se rapportant principalement à des biens immobiliers (montant nul en 2002) et 152 000 000 \$ de passifs liés à des emprunts hypothécaires à court terme (montant nul en 2002), qui seront remplacés par un financement permanent dans un délai de un an après la date du financement initial.

### C) SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS

Les sommes à recevoir sur les placements comprennent des dividendes à recevoir sur des actions de sociétés ouvertes de 40 272 000 \$ (montant nul en 2002) et des intérêts courus de 352 000 \$ (montant nul en 2002) sur des dépôts à terme.

### D) SOMMES PAYABLES AUX PARTENARIATS DE PLACEMENTS PRIVÉS

Les sommes payables aux partenariats représentent le deuxième versement à effectuer à une société en commandite relativement à l'achat par le partenariat pendant l'exercice d'un portefeuille de placements en actions de sociétés fermées.

### E) FRAIS DE GESTION

Les placements en actions de sociétés fermées s'effectuent généralement par l'acquisition de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements sous-jacents des sociétés en commandite constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

L'Office avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1,5 % et 2 % du montant total affecté à la société en

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

commandite, sont pris en compte dans le coût des placements en actions de sociétés fermées de l'Office. Comme l'explique plus en détail la note 1 b), la valeur comptable de ces placements est revue au moins une fois par an, et les ajustements qui en résultent sont constatés à titre de gains ou de pertes. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, des frais de gestion totalisant 47 millions de dollars (9 millions de dollars en 2002) ont été inclus dans le capital avancé aux sociétés en commandite.

### F) COMMISSIONS

Des commissions sont versées aux courtiers à l'achat et à la vente de placements en actions de sociétés cotées en bourse. Les commissions sur les achats sont prises en compte dans le coût des placements en actions de sociétés cotées en bourse. Les commissions versées à la vente sont déduites des gains et des pertes réalisés à titre de frais de cession. Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2003, l'Office a payé des commissions de courtage totalisant 6 millions de dollars (4 millions de dollars en 2002).

### G) RISQUE DE CHANGE

L'Office est exposé au risque de change puisqu'il détient des placements étrangers et qu'il a des sommes à recevoir sur des placements étrangers. Les placements ne sont pas couverts contre les fluctuations des taux de change. Les positions de change sous-jacentes s'établissaient comme suit au 31 mars 2003 :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2003		2002	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Devise				
Dollar américain	3 091 739 \$	56 %	2 163 954 \$	52 %
Euro	1 020 149	19 %	697 552	17 %
Livre sterling	577 369	10 %	542 765	13 %
Yen	448 268	8 %	388 170	9 %
Franc suisse	166 886	3 %	156 826	4 %
Autres	237 265	4 %	199 996	5 %
	<b>5 541 676 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>4 149 263 \$</b>	<b>100 %</b>

### H) RISQUE DE CRÉDIT

L'Office limite le risque de crédit en traitant avec des contreparties qui ont une notation minimale de A ou R-1 (à court terme), attribuée par une agence de cotation des titres reconnue, le cas échéant, ou déterminée par un processus interne d'évaluation du crédit. L'exposition au risque de crédit est limitée à des montants maximaux approuvés par le conseil d'administration.

### 3. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Office maintient une facilité de crédit non garantie de 300 000 000 \$ pour répondre à des besoins éventuels de liquidités à court terme, liés à ses activités de placement. Au 31 mars 2003, le total des montants tirés sur la facilité de crédit était

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

de 125 000 000 \$ (montant nul en 2002). Conformément aux politiques de placement, la facilité de crédit sera remboursée dans les 45 jours de la date où les fonds ont été tirés.

### 4. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Les actions sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

### 5. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'article 111 du *Régime de pensions du Canada* prévoit le transfert à l'Office des fonds dont le RPC n'a pas besoin pour verser les prestations courantes. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, du produit des obligations d'État détenues dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral qui sont arrivées à échéance ou ont été rachetées et des intérêts que rapporte ce portefeuille. Au cours de l'exercice, un total de 7 318 068 000 \$ (6 826 171 000 \$ en 2002) a été transféré à l'Office.

### 6. REVENU (PERTE) DE PLACEMENT

#### A) REVENU (PERTE) DE PLACEMENT

Le revenu (la perte) de placement s'établit comme suit, compte tenu de l'effet des contrats dérivés et des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements. Pendant l'exercice courant, l'Office a vendu des parts de fonds indiciaires qu'il détenait dans des caisses en gestion commune et des fonds communs de placement et a acheté les titres individuels sous-jacents. La vente de ces parts a produit des gains et des pertes réalisés correspondant à la différence entre le cours du marché des titres et le coût des parts de fonds indiciaires :

(en milliers de dollars)	2003	2002
Gain net (perte nette) <sup>1</sup>		
Canada	<b>(2 688 743)\$</b>	405 763 \$
Étranger <sup>2</sup>	<b>(1 747 865)</b>	(111 867)
	<b>(4 436 608)</b>	293 896
Revenu de dividendes		
Canada	<b>218 388</b>	12 153
Étranger	<b>69 767</b>	—
	<b>288 155</b>	12 153
Autres revenus <sup>3</sup>	<b>9 029</b>	9 985
Revenu (perte) de placement total(e)	<b>(4 139 424)\$</b>	316 034 \$

<sup>1</sup> Comprend des pertes non réalisées de 3 264 646 \$ (gains non réalisés de 459 247 \$ en 2002), des pertes réalisées de 1 532 754 \$ (pertes réalisées de 378 669 \$ en 2002) et des distributions de gains en capital et de dividendes de 360 792 \$ (213 318 \$ en 2002) effectuées par des caisses en gestion commune et des fonds communs de placement qui investissent dans des actions de sociétés ouvertes.

<sup>2</sup> Comprend des pertes de change de 244 697 000 \$ (gains de change de 43 259 000 \$ en 2002).

<sup>3</sup> Comprend des revenus d'exploitation tirés de placements immobiliers sur les marchés privés de 786 508 \$ (montant nul en 2002), nets des intérêts sur les emprunts de 3 013 847 \$ (montant nul en 2002).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### B) RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement du portefeuille et le rendement des indices de référence s'établissent comme suit :

	2003		2002	
	Rendement du portefeuille	Rendement de l'indice de référence	Rendement du portefeuille	Rendement de l'indice de référence
Placements canadiens	(17,3)%	(17,5)%	5,9 %	4,7 %
Placements étrangers	(27,6)%	(28,0)%	(2,3)%	(2,8)%
Placements à rendement réel	(50,7)%	9,2 %	2,6 %	1,1 %
Rendement total	(21,1)%	(20,3)%	3,4 %	2,4 %

L'Office utilise diverses mesures à court, moyen et long terme pour évaluer le rendement de ses placements. Les rendements de référence sont fondés sur l'indice composé S&P/TSX pour les placements en actions canadiennes, sur une combinaison de l'indice S&P 500 et de l'indice MSCI EAFE pour les placements en actions étrangères et sur l'IPC + 4,5 % pour les placements à rendement réel. Le rendement de référence de l'ensemble du portefeuille regroupe les rendements de référence des catégories d'actif selon les pondérations précisées dans les politiques de placement.

Les rendements ont été calculés conformément aux méthodes établies par l'Association for Investment Management and Research.

### 7. FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION

#### A) RÉMUNÉRATION DES CADRES

L'Office fixe la rémunération des cadres en se fondant sur les principes de rémunération approuvés par le conseil d'administration.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

La rémunération des cinq cadres dirigeants les mieux rémunérés de l'Office au cours de l'exercice 2003 s'est élevée à 1 684 254 \$ (1 752 580 \$ en 2002). Sa composition était la suivante :

Nom	Année	Traitement	Prime annuelle de rendement <sup>2</sup>	Prime de rendement à long terme <sup>2</sup>	Avantages <sup>3</sup>
John A. MacNaughton	<b>2003</b>	<b>400 000 \$</b>	<b>90 000 \$</b>	<b>24 875 \$</b>	<b>55 944 \$</b>
<i>Président et chef de la direction</i>	2002	363 650 \$	181 825 \$	31 526 \$	52 419 \$
Mark Weisdorf	<b>2003</b>	<b>215 000 \$</b>	<b>80 500 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>30 452 \$</b>
<i>Vice-président – Placements sur les marchés privés</i>	2002	185 000 \$	148 000 \$	— \$	25 191 \$
Donald Raymond <sup>1</sup>	<b>2003</b>	<b>185 000 \$</b>	<b>74 000 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>24 278 \$</b>
<i>Vice-président – Placements sur les marchés publics</i>	2002	106 019 \$	84 815 \$	— \$	8 564 \$
Valter Viola	<b>2003</b>	<b>180 600 \$</b>	<b>69 500 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>21 266 \$</b>
<i>Vice-président – Recherche et gestion du risque</i>	2002	170 000 \$	132 940 \$	— \$	19 043 \$
Jane Nyman	<b>2003</b>	<b>170 000 \$</b>	<b>41 000 \$</b>	<b>4 039 \$</b>	<b>17 800 \$</b>
<i>Vice-présidente – Finances et exploitation</i>	2002	160 000 \$	62 880 \$	5 120 \$	15 588 \$

<sup>1</sup> Est entré en fonction le 4 septembre 2001.

<sup>2</sup> Les primes de rendement, qui comprennent un élément annuel et un élément à long terme, sont établies en fonction de la réalisation d'objectifs convenus. La prime de rendement à long terme représente les montants à payer pour l'exercice courant. En outre, les primes de rendement à long terme attribuées mais non encore payées comprennent environ 305 946 \$ payables en 2004, 539 653 \$ payables en 2005 et 501 000 \$ payables en 2006. Ces montants sont ajustés annuellement selon le rendement de l'ensemble du portefeuille. Le paiement des primes de rendement à long terme est assujéti au respect par les cadres supérieurs de certaines conditions d'emploi.

<sup>3</sup> Les avantages comprennent les cotisations à un régime de retraite enregistré à cotisations déterminées et à un régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées, de même qu'une assurance-vie, des cotisations de club et toute autre rémunération autre qu'en espèces.

### B) FRAIS GÉNÉRAUX

Voici en quoi consistent les frais généraux :

(en milliers de dollars)	2003	2002
Loyer, fournitures et matériel de bureau	<b>1 537 \$</b>	1 314 \$
Honoraires des dépositaires	<b>876</b>	213
Frais de communication	<b>673</b>	572
Services de technologie, de traitement des données et d'analyse	<b>625</b>	160
Frais de déplacement et d'hébergement	<b>421</b>	272
Rémunération des administrateurs	<b>373</b>	325
Autres frais	<b>330</b>	348
	<b>4 835 \$</b>	3 204 \$

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

La rémunération des administrateurs comprend des honoraires annuels de 14 000 \$ (12 000 \$ en 2002) par administrateur et des jetons de présence de 1 000 \$ (900 \$ en 2002) par réunion de comité, auxquels s'ajoutent des honoraires annuels supplémentaires de 3 250 \$ (3 000 \$ en 2002) pour la présidence de chaque comité. Il n'y a pas de jetons de présence distincts pour les réunions du comité de placement lorsque celles-ci ont lieu le même jour que les réunions du conseil d'administration, ce qui est l'usage. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002, la présidente du conseil d'administration reçoit une rémunération annuelle de 85 000 \$ mais elle n'a pas droit à des honoraires annuels, à des honoraires de président de comité ni à des jetons de présence, sauf si ceux-ci se rapportent à des assemblées publiques. Au cours de l'exercice 2003, la présidente du conseil a reçu un total de 96 000 \$ (62 900 \$ en 2002).

Pendant l'exercice 2003, le conseil d'administration a tenu huit réunions du conseil et du comité de placement (10 en 2002) et 15 autres réunions de comité (17 en 2002).

### C) HONORAIRES DE SERVICES PROFESSIONNELS ET SERVICES-CONSEILS

Voici en quoi consistent les honoraires de services professionnels et services-conseils :

(en milliers de dollars)	2003	2002
Services comptables et de vérification externe <sup>1</sup>	550 \$	270 \$
Services juridiques	467	261
Services-conseils <sup>2</sup>	409	439
	<b>1 426 \$</b>	970 \$

<sup>1</sup> Comprend des honoraires de 370 000 \$ (172 000 \$ en 2002) pour la vérification prévue par la loi et d'autres honoraires liés à la vérification de 180 000 \$ (98 000 \$ en 2002).

<sup>2</sup> Comprend un montant nul d'honoraires non liés à la vérification (40 022 \$ en 2002) payés aux vérificateurs externes de l'Office.

### 8. ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement sur les marchés privés et des opérations de placement immobilier, lesquelles seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 31 mars 2003, ces engagements en cours totalisaient 3,9 milliards de dollars (2 milliards de dollars en 2002).

### 9. MODIFICATION LÉGISLATIVE

Le Parlement a adopté, le 3 avril 2003, une loi modifiant le *Régime de pensions du Canada* et la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*. Cette loi modificative doit à présent recevoir l'approbation des provinces. Ses dispositions prévoient le transfert des actifs du RPC qui sont actuellement gérés par le gouvernement fédéral. Si les provinces approuvent cette modification législative, ces actifs seront transférés à l'Office sur une période de trois ans. Les actifs du RPC comprennent un portefeuille d'obligations et un solde liquide d'exploitation qui, au 31 mars 2003, totalisaient environ 33,7 milliards de dollars, au coût.